

DP_2020_55 FGDON – PARTICIPATION A LA CAMPAGNE DE MAITRISE DE LA
POPULATION DE FRELONS ASIATIQUES SUR LE TERRITOIRE

Dans un cadre étendu du plan de lutte collective contre le frelon asiatique, la FDGDON 22 est chargée sur le territoire du département des Côtes d'Armor d'organiser la destruction systématique des nids de frelons asiatiques sur sollicitation des collectivités, des services de secours ou des particuliers.

Il est proposé que Loudéac Communauté Bretagne Centre, conventionne en 2020 avec la FDGDON 22 en vue d'assurer, autant que de besoin, la destruction des nids selon un protocole sécurisé sur le plan à la fois sanitaire et environnemental.

La communauté de communes participera financièrement avec ses communes membres - respectivement à hauteur de 50 % - du montant de l'intervention de destruction dans la limite de 150 euros par opération - sur la période d'avril à octobre. Cette période pouvant être revue en fin de campagne par la FDGDON.

Les communes avanceront les fonds pour régler les demandes de financement des administrés et se feront rembourser de la part communautaire sur la base d'un état annuel dressé avant le 31 décembre 2020.

LE PRESIDENT

DECIDE de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Certifié exécutoire par publication et envoi à la Préfecture le1.0. JUIL. 2020.....

Fait à Loudéac le 7 juillet 2020
Pour extrait conforme.

Monsieur Georges LE FRANC
Président

 **LOUDEAC**
communauté
BRETAGNE CENTRE